



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature
Économisons l'énergie

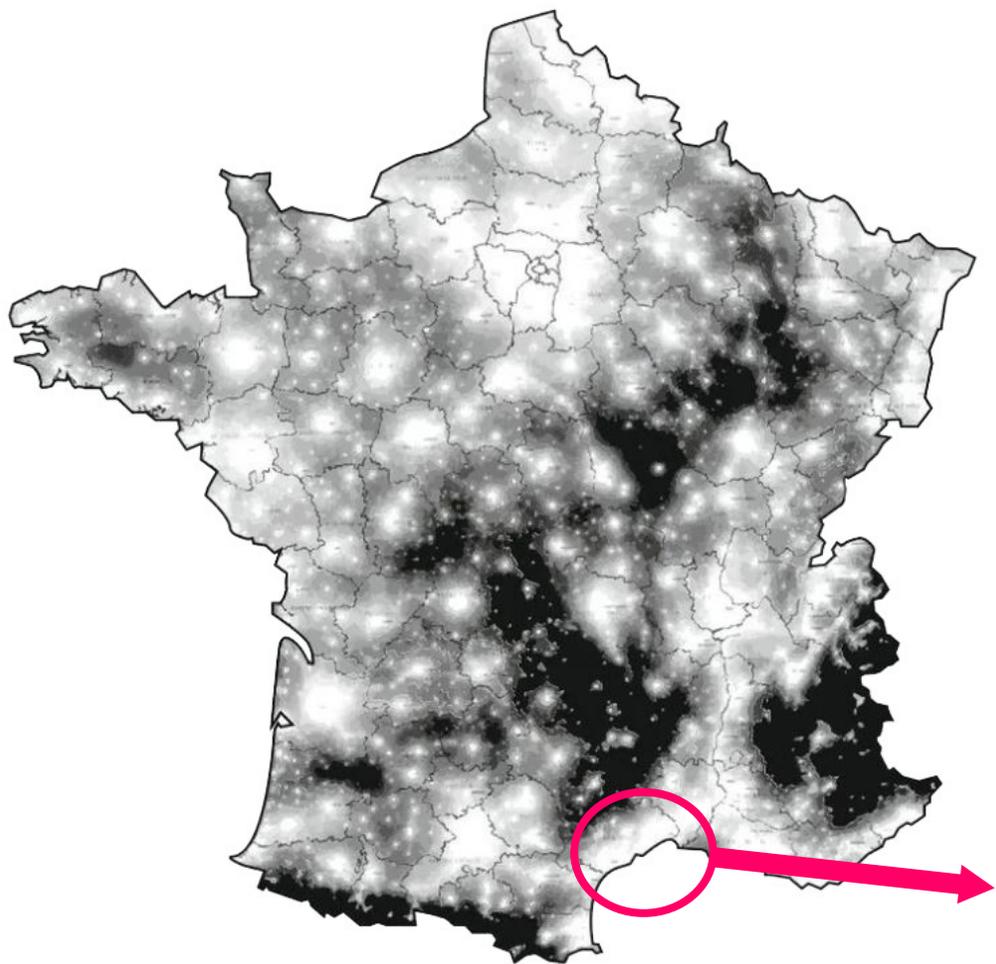
Extinction de nuit

et gestion de l'éclairage public

Espaces publics et voiries



L'éclairage public – *Quelques chiffres*



En France **10 millions**
de points lumineux

→ Consommation annuelle : 7 TWh

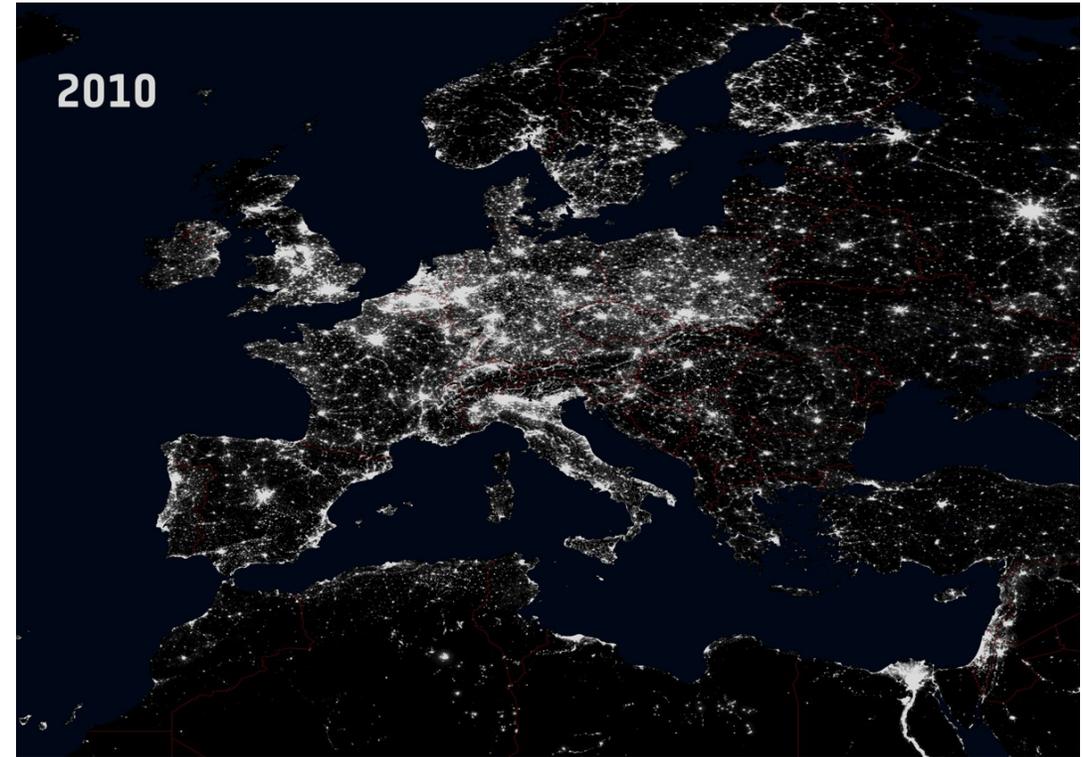
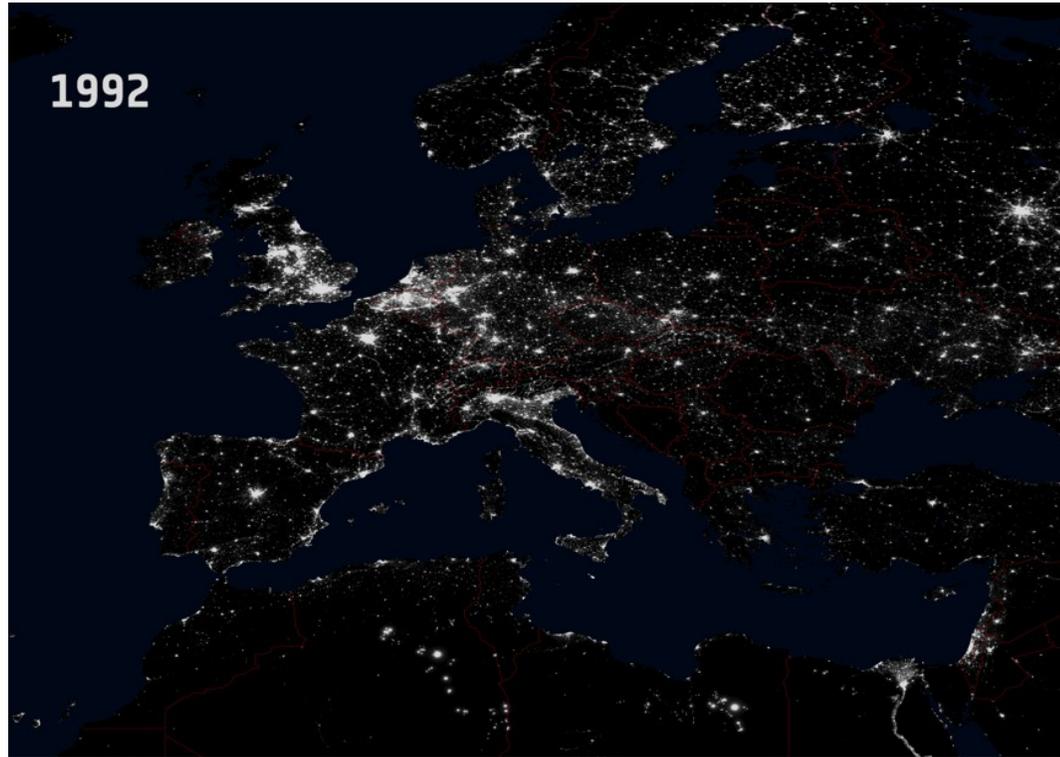
→ Plus de **45% des consommations d'électricité** des communes

→ 40% de la facture d'électricité communale

Département de l'Hérault

- Totalité points lumineux : environ **150 GWh/an**
- **4 200 h/an** d'utilisation par point lumineux

Carte de l'Europe - évolution sur 18 ans



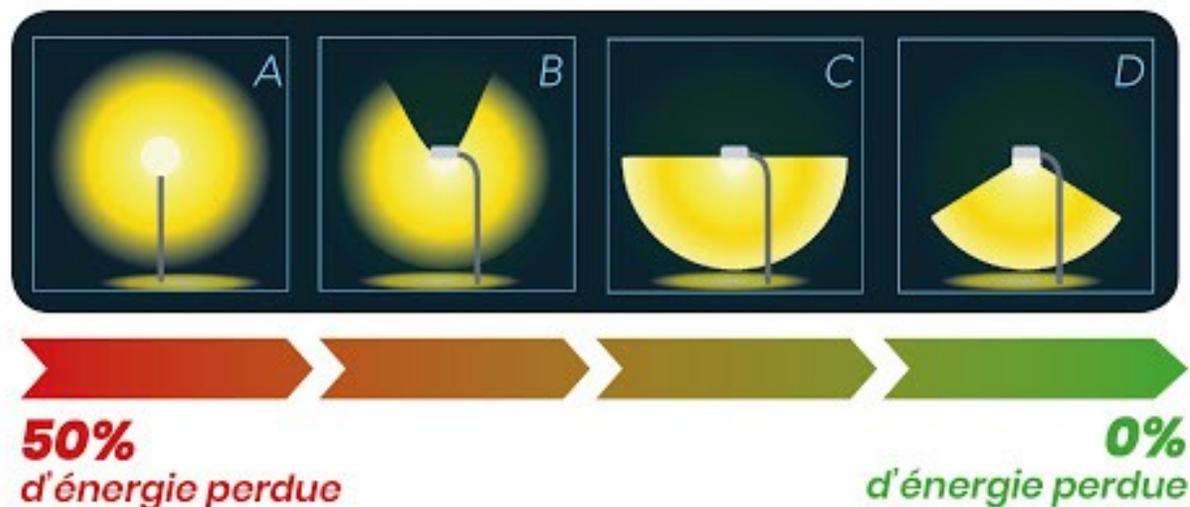
Cartes présentant les évolutions françaises et européennes, entre 1992 et 2010 réalisée par l'European Space Agency, à partir des images des satellites américains DMSP.

Eclairer juste

Réduire et limiter les nuisances lumineuses (arrêté Déc 2018)

➤ Norme lumière blanche - < 3 000K

Supprimer les sources énergivores



Privilégier l'éclairage LED

Bannir les luminaires encastrés au sol ou éclairant de bas en haut

Minimiser les flux arrières

Adapter la lumière aux besoins (voirie ≠ parking)

Règlementation



2015 → Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) : Consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.



2016 → La qualité des paysages est liée à la prévention des nuisances lumineuses.

27 Décembre 2018 → arrêté en vigueur relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Les éclairages de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins sont allumés au plus tôt au coucher du soleil et sont éteints au plus tard à 1 heure du matin ou, s'agissant des parcs et jardins, au plus tard 1 heure après leur fermeture.



2021 → Loi Grenelle II (art 41, codifié par l'art L.583-1) Le code de l'environnement précise les 3 raisons de prévenir, supprimer ou limiter la lumière artificielle lorsque :

- Elle présente des dangers ou trouble les personnes, la faune, la flore ou les écosystèmes
- Entraîne un gaspillage énergétique
- Empêche l'observation du ciel nocturne

L'extinction de nuit

★ ★ En France ★ ★
12 000 communes

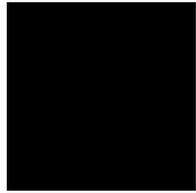
*majoritairement communes rurales
pratiquent l'extinction de nuit*

→ Une collectivité a la possibilité
d'**éteindre tout ou partie**
de son éclairage public durant la
nuit.

→ Si éclairer est un élément de
son pouvoir de police, un Maire
n'en a **pas obligation**.



L'extinction de nuit – *Pourquoi ?*



Economies d'énergie



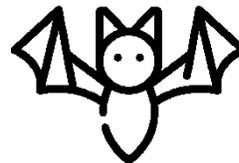
Réduction de la facture énergétique



Diminution des émissions de carbone



Diminution de la pollution nocturne



Préservation de la biodiversité



Accroissement la durée de vie des points lumineux
➔ *en fonction de la technologie et de la vétusté de la lampe*

L'extinction de nuit – *Comment?*

2 Phases : Expérimentation et mise en place de la solution définitive

1 **Sensibilisation** des usagers (flyers, site internet, questionnaires...)

Analyse technique et financière (classification des voiries, choix des plages horaires, choix extinction totale ou partielle, estimation des coûts, etc...)



2 **Information** de la population sur la/les décisions prises (plages horaires, dates, etc...) : Réunions publiques

3 **Délibération + arrêté** du Maire pour l'expérimentation

Puis

Délibération + arrêté du Maire pour solution définitive

4 Réalisation des **travaux** et pose de la **signalisation**



5 **Bilan et valorisation** de la démarche



Accompagnement /collaboration avec la police municipale ou gendarmerie (enquêtes délinquance/délits)

L'extinction de nuit – *Quel dispositif choisir ?*

Horloges astronomiques synchronisées (radio ou GPS).

Le parc EP s'allume et s'éteint aux horaires choisis par la Commune.

Ces horloges permettent d'éviter le décalage dans le temps de l'extinction et du réallumage.

HE installe ce type d'horloge dans les armoires EP depuis quelques années lors des travaux réalisés.



500-800 €/horloge posée

Pour aller plus loin...

Objets connectés

Plusieurs dispositifs permettent de gérer son parc EP via SmartPhone, plateforme Web, etc...

- Possibilité de réallumage forcé en cas de besoin
- Alertes en cas de dysfonctionnement (mails, SMS...)
- Télé-relevé des consommations

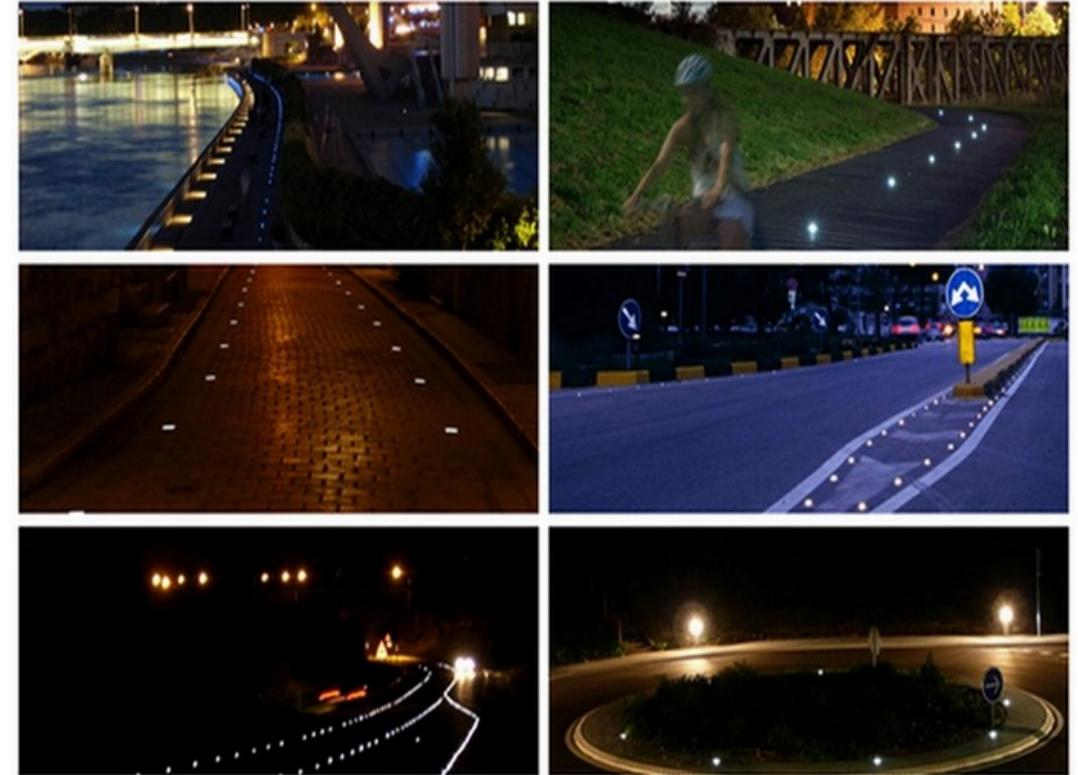


500-800 €/horloge posée
+ 36 €/an/horloge : opérateur + accès
plateforme de commande EP

Une Commune à la pointe



L'extinction de nuit – *Signalisation*



Une signalisation particulière peut être prévue dans les zones à risque (ex: giratoires)

- À chaque entrée de la Commune si l'ensemble de son territoire est concerné
- À l'entrée de chaque zone de la Commune où l'extinction est pratiquée

Responsabilité de la Commune

La Commune ne peut être tenue pour responsable en cas de quelconque incident sur une voie non éclairée durant la période d'extinction.

Arrêté(s)

- Obligatoire



Délibération

- Fortement conseillée



Communication

- Indispensable

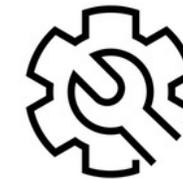


Signalisation



Expérimentation

- Fortement conseillée



Les lieux et les horaires d'éclairage sont mentionnés dans un **Arrêté** publié par affichage ou insertion au bulletin municipal transmis au contrôle de légalité (article L 2131-1 et -2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lutter contre l'insécurité

Un **sentiment d'insécurité** apparaît chez certaines personnes informées du projet d'extinction

- En pratique, **l'extinction n'augmente pas l'insécurité**, c'est même le contraire, comme le constatent les forces de gendarmerie et de police.
- L'observatoire national de la délinquance et des ripostes pénales (ONDRP) constate que **80% des cambriolages ont lieu entre 8 heures et 18 heures**.



La fausse bonne idée

Concernant les agressions: il faut savoir que la lumière profite autant à l'agresseur qu'à la victime

Etude Kantar TNS (société française d'enquêtes par sondage) sur une base de 505 personnes cambriolées permettant d'identifier les moments les plus propices aux cambriolages.

- Le matin, entre 6h et 11h : 11%
- Le midi, entre 11h et 14h : 17%
- **L'après-midi, entre 14h et 18h : 43%**
- En soirée, entre 18h et 23h : 16%
- **La nuit, entre 23h et 6h : 5%**

La phase d'expérimentation menée par la commune permet de trouver les bonnes solutions en matière d'extinction de l'éclairage public **en collaboration avec la population**.

Insécurité

Routière

Ralentissement naturel
Réduction accidentologie
Meilleure visibilité des autres
véhicules



Pensez-vous qu'un lampadaire va intervenir ?! 😊



Délinquance

Rassemblements nocturnes
Nuisances sonores
Trafics
Agressions

Biodiversité

La lumière impacte le vivant.

La biodiversité diurne et nocturne a besoin d'une **alternance du jour et de la nuit.**

La lumière artificielle est conçue exclusivement pour les humains et leur vision.



28% des vertébrés

64% des invertébrés

vivent partiellement ou totalement la **nuit**



La lumière perturbe :

- leurs **cycles** de vie
- leurs **comportements**,
- leurs déplacements
- leur alimentation.



➔ Les choix à faire en matière d'éclairage public doivent **intégrer les trames nocturnes** et **mieux partager la nuit** avec l'ensemble du vivant.

Impacts sur la biodiversité



Attraction des insectes autour des sources lumineuses

>> *Papillons de nuit (4 500 espèces)*
→ *meurent brûlés ou d'épuisement aux pieds des lampadaires*

- **Répulsion** de certaines espèces.
Exemple : les vers de terre



Désorientation des oiseaux migrateurs qui utilisent les astres pour s'orienter



Sur-prédation :
pour les insectes autour des lampadaires (proies plus visibles pour les prédateurs)

Biodiversité

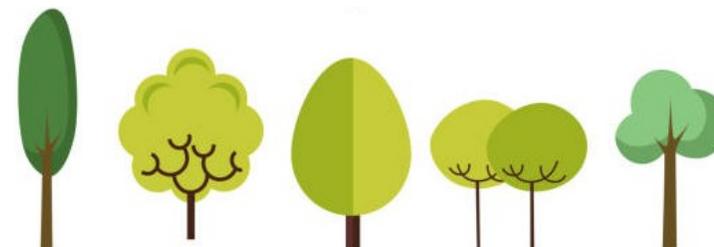
- **Lumière artificielle** : barrière limitant les déplacements
 - > isolation de populations d'individus de même espèce
- = diminution des populations jusqu'à extinction locale



- La perturbation lumineuse **modifie le cycle de reproduction** de nombreuses espèces = diminution des populations



- **La pollution lumineuse impacte l'équilibre des écosystèmes**
 - > La biodiversité de la flore dépend des espèces pollinisatrices

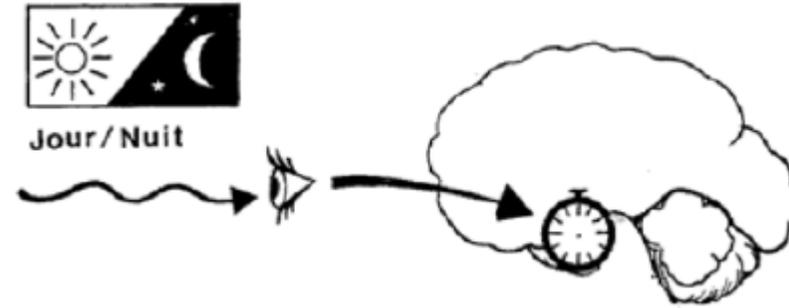


Prévenir des impacts sur la santé

A quoi sert la lumière?

= Synchronisation de nos rythmes biologiques

La mélatonine renseigne sur l'alternance jour/nuit.



Cet habitant souffre d'insomnies

Le sommeil

La lumière intrusive pénètre les pièces affectées au repos.

La lumière intrusive diminue la production de mélatonine déclenchée dans l'obscurité.

24% des français déclarent être gênés par les sources lumineuses de l'éclairage public, lors de l'enquête de la 13^{ème} journée du sommeil de l'Institut National de la Santé et de la Vigilance (INSV)



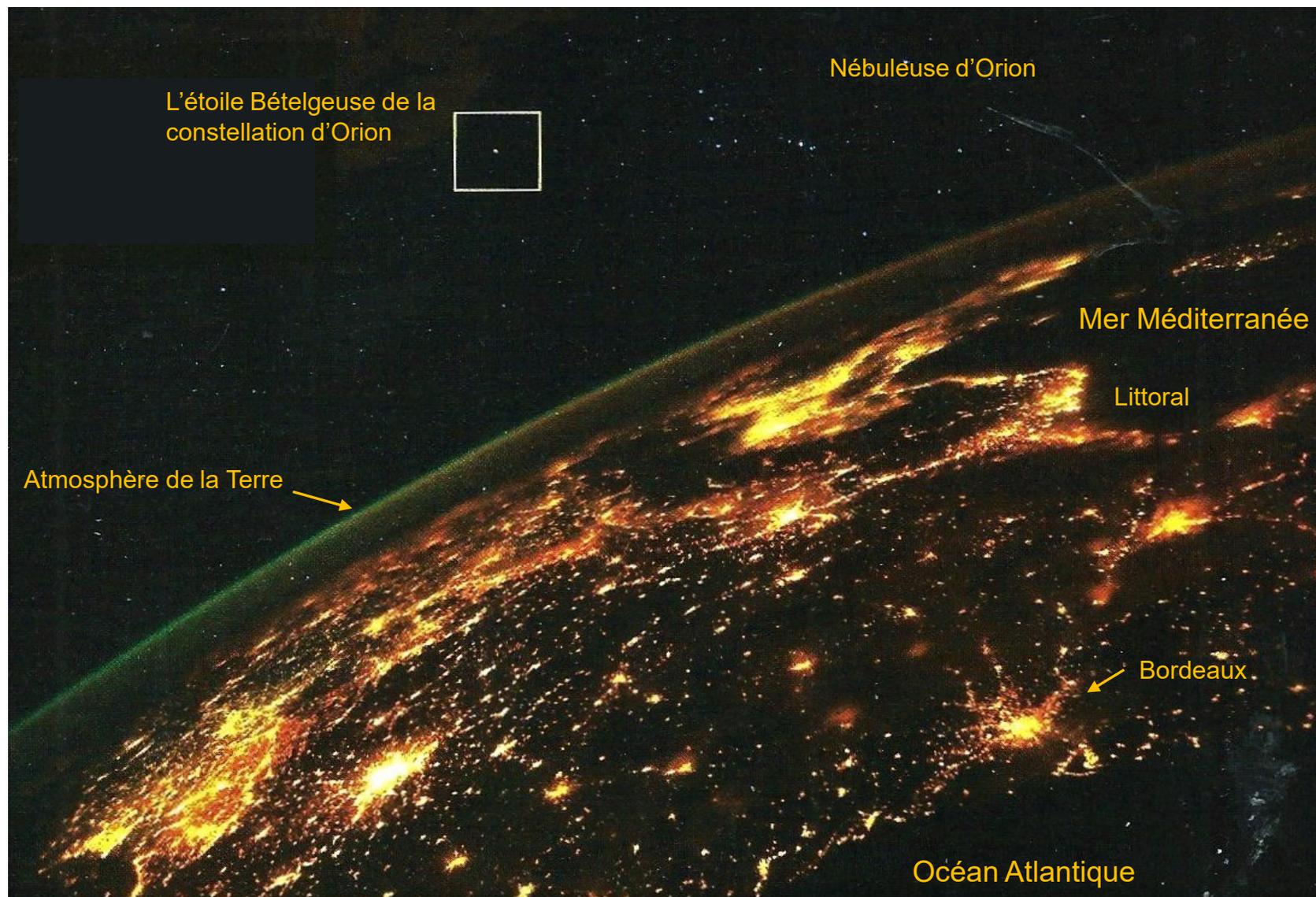
Impact de la pollution nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées **limitent l'observation du ciel**. Les astronomes en sont fortement impactés.

Plus largement, aujourd'hui **1 personne sur 2 en Europe ne distingue plus la Voie Lactée**.



Impact de la pollution nocturne



Le 8 septembre 2021, Thomas Pesquet, survole la France et prend ce cliché de la pollution lumineuse.



Photo transmise par l'ANPCEN (Association Nationale pour la protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne)

Gestion de l'éclairage public – *Différents procédés*

- **Extinction totale**
- **Extinction partielle**
- **Graduation du niveau d'éclairage**
- **Détection de présence**

Des programmes horaires ou des seuils d'intensité peuvent être programmés en fonction :

- de la saison,
- de la période de l'année ou de la semaine (vacances, week-end...),
- du type de zone à éclairer (centre-ville, rues secondaires...).

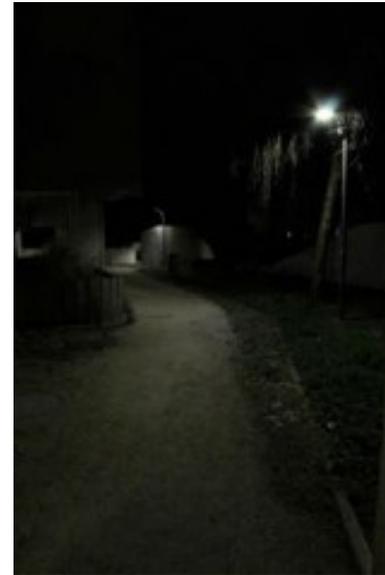
L'éclairage public peut être découpé par zone et optimisé en fonction de la fréquentation.

Graduation du niveau d'éclairage

La graduation de l'éclairage consiste à réduire l'intensité de lumière sur une période choisie.

- Dispositif intégré dans la technologie des nouvelles lanternes LED.
- Procédé à mettre en place sur du remplacement ou de la création.

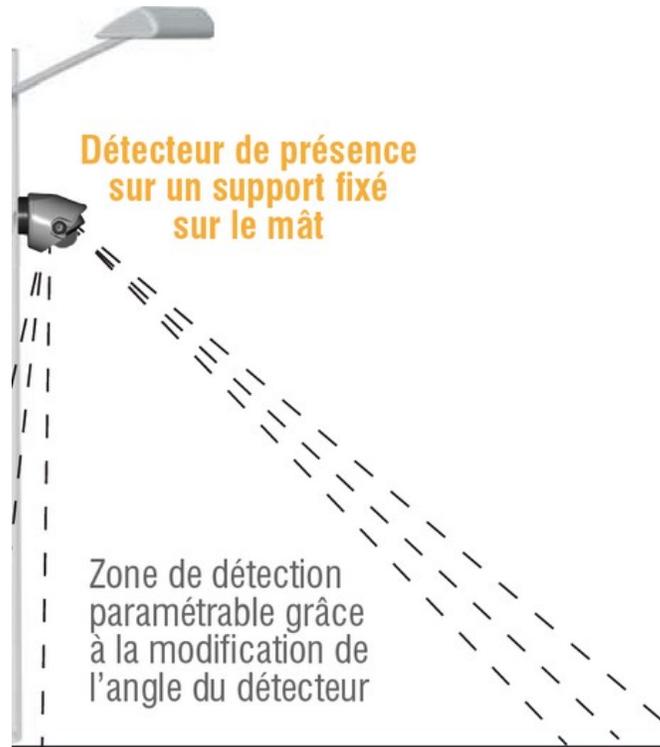
Abaissement d'intensité : entre 30 et 40% d'économies d'énergie



Détection de présence

L'éclairage se met en veille jusqu'à ce que le système détecte une présence. Les lumières s'allument alors afin d'éclairer les personnes et d'assurer leur sécurité.

- Procédé onéreux à mettre en place sur du remplacement ou de la création.
- Détecteur : 100-200 € / point lumineux.
- Convient aux voies peu fréquentées la nuit ou des parkings.



Détection de présence : 75% d'économies d'énergie sur la voie équipée

Coûts annuels éclairage public

	Lanterne de 125W BF	Lanterne de 70W SHP	Lanterne à LED 40W
Eclairage toute la nuit <i>Consommation+abonnement (4200h/an)</i>	83 € HT	48 € HT	31 € HT
Extinction de 6h/nuit	53 € HT	28 € HT	21 € HT

Comparatif des coûts annuels d'électricité pour différentes solutions d'éclairage (tarif réglementé 2022)

Retours d'expériences

Prades le Lez – Mauguio – Le Pradal



L'extinction de nuit – Prades le Lez



Les Chiffres

- Commune Urbaine
- 5 203 habitants (2015)
- Mise en place : Août 2015
- Extinction partielle
- 2 plages horaires :
00h00 – 5h00 en hiver
01h00 – 5h00 en été
- **20 armoires** équipées sur 27
- Coût invest : **4 000€**
- Economies réalisées :
entre 12 000 et 15 000 €/an
- Dispositif installé sur 90% lampes sodium



Communication

Réunions publiques, participation à la manifestation le Jour de la nuit avec L'ALEC, flyers, banderoles dans la Commune, site internet, articles bulletin municipal, articles presse locale...



L'extinction de nuit – *Prades le Lez*



Mise en œuvre

- Diagnostic voiries
- Réunion d'information publique
- Phase expérimentation 6 mois
 - > en lien avec les usagers et la police municipale (cambriolages, accidents)
 - > sur une partie de la Ville (13 armoires équipées)
- Réunion d'étape publique – Débats et retours d'informations
- Mise en place du dispositif sur une zone plus large (20 armoires équipées sur 27)
- Réunion publique – Retours usagers et présentation résultats



Difficultés rencontrées

- Décalage des horloges : allumage des différents postes décalés dans le temps

L'extinction de nuit – *Mauguio*



Les Chiffres

- Commune Urbaine
- 17 099 habitants (2017) à l'année
- Mise en place : Octobre 2018
- Extinction totale

A l'exception :

5 giratoires entrées de ville où les usagers arrivent à une vitesse importante.

Bassin du Port de Carnon en raison du risque de chute.

- 91 armoires EP
- Dispositif installé sur 20% de LED et 80% lampes sodium.
- Economies réalisées :
32% économies d'énergie
25% économies financières

> **environ 90 000 €TTC/an**



HIVER

Du 1^{er} octobre au 31 mai
Extinction de 1h30 à 5h30.

ÉTÉ

Du 1^{er} juin au 30 septembre
Extinction de 2h30 à 5h30.

Afin de s'adapter aux activités de l'été, l'extinction est retardée à 2h30.

- À Mauguio, les horaires d'été ne concernent que le secteur du centre-ville et les boulevards de ceinture
- À Carnon sur l'ensemble de la station.

Parc EP déjà équipé d'horloges astronomiques radio synchronisées.

Seuls coûts d'investissement :

- Modification de sectorisation avec mise en conformité des armoires concernées.
- Passage des caméras « simples » en infrarouge.
- Traitements ponctuels des obstacles (plots solaires clignotants).
- Panneaux entrées de ville.

+ **Programmation réalisée en 3 jours par le Service Technique.**

L'extinction de nuit – *Mauguio*



Mise en œuvre

- Etat des lieux / Diagnostic / Définition du projet :
 - > Recensement communes pratiquant l'extinction partielle ou totale et retours d'expériences.
 - > Point sur le cadre juridique et normatif.
 - > Etat de la fréquentation routière nocturne sur notre territoire (comptages routiers axes principaux).
 - > Statistiques de notre gendarmerie (83,4 % des faits ont lieu de jour entre 7h et minuit).
 - > Choix de l'extinction totale (sauf zones à risque potentiel).
 - > Identification des travaux à mener avec estimation financières.
- Présentation au COPIL avec intervention du Capitaine de Gendarmerie.
- Intervention en GM pour informer l'ensemble des élus.
- Arbitrage des modalités de mise en œuvre par le COPIL.
- Communication
 - > Fête de la Nature : thème faune nocturne pour l'édition 2018.
 - > Affiche, plaquette de présentation de l'expérimentation, campagne d'affichage, article dans le journal municipal, communiqué de presse, site internet, réseaux sociaux, adresse mail spécifique, panneaux entrées de ville ...
 - > Réunion d'information publique.



L'extinction de nuit – *Mauguio*



Mise en œuvre

- Envoi d'un courrier aux commerçants leur rappelant la réglementation les concernant.
- Réalisation des travaux et réglage des horloges.
- Phase expérimentation de 6 mois
 - > Lancement à l'occasion du Jour de la Nuit (animations MJC et médiathèques).
 - > Sur la totalité du territoire (Mauguio + Carnon).
 - > Sur la base d'une délibération (facultative mais montrant l'adhésion de l'ensemble du CM) et d'un arrêté municipal.
 - > En lien la gendarmerie et la police municipale (suivi des indicateurs accidents et faits nocturnes).
- Bilan de l'opération.
- Décision de pérenniser l'extinction (par arrêté municipal).
- Candidature Ville et Villages étoilés.



Difficulté rencontrée

Réticence au niveau de l'insécurité, risque d'augmentation des agressions, cambriolages, etc...

→ **Ne pas hésiter à se faire accompagner par la police municipale ou gendarmerie pour rassurer.**

L'extinction de nuit – Mauguio



Eteignons les candélabres,
REDÉCOUVRONS LA NUIT !

À partir du 13 octobre, la Ville expérimente l'extinction des candélabres en milieu de nuit. Plus malin, plus responsable, plus économe !

Renseignements : Services Techniques
04 67 29 05 50



À partir du 13 octobre 2018, la Ville de Mauguio Carnon expérimente l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit.
Il ne s'agit en aucun cas de bannir les lampadaires de nos rues, mais de réduire le temps d'éclairage tout en s'adaptant à nos besoins : adopter un éclairage raisonné pour permettre de rétablir pendant quelques heures un réel environnement nocturne. Éclairons plus responsable, plus malin, plus économe, soyons plus respectueux de la Nature... et de nos vies !

POURQUOI ?

Quand la lumière ... nuit !
L'effet est de réduire l'impact de la lumière, de (ré)créer un espace de respiration à l'heure nocturne.

PROTÉGER LA FAUNE NOCTURNE
L'éclairage des villes crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité : la migration des oiseaux est perturbée ; de nombreux insectes attirés par la lumière meurent chaque nuit d'épuisement ou brûlés, entraînant un véritable déclin de la chaîne alimentaire.

Par manque de repère entre jour et nuit, alimentation, reproduction et rythme biologique sont altérés remettant en question la survie de certaines espèces. Hérissons, papillons, chauve-souris, lucioles, hiboux, chouettes ont besoin de la nuit !



PRÉSERVER L'ÉTOILE
La disparition de la nuit a un impact sur le retardement de la chute foliaire, fragilisation de la végétation. L'appauvrissement des espèces animales ou végétales plus la pollution lumineuse affecte la pollinisation. Faune et flore : les écosystèmes gagnent à être préservés.

GARANTIR UN MEILLEUR QV
La lumière artificielle perturbe aussi le métabolisme des humains. L'interruption des tempêtes nocturnes est à la santé. Les effets ne sont immédiats et se voient à l'exposition prolongée aux lumières des écrans.

RALLUMER NOS ÉTOILES
Dans les zones urbaines, le halo lumineux est tel que la plupart des étoiles ont disparu. Seules la lune, quelques étoiles et planètes très brillantes sont encore visibles mais on ne perçoit plus la richesse et l'intensité d'un vrai ciel étoilé, de la voie lactée. Panorama de l'univers, le ciel nocturne est pourtant un paysage fabuleux qu'il convient de préserver !

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE
En réduisant l'intensité de l'éclairage aux heures où il n'est pas indispensable, c'est une diminution potentielle de 50% d'énergie.
En effet, sans altérer le confort nous pouvons compléter les économies déjà réalisées grâce au programme annuel de rénovation intégrant le remplacement progressif des candélabres en version LED.

ET LA SÉCURITÉ DANS TOUT ÇA ?

ENTRE SÉCURITÉ ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ...
Le non éclairage s'accompagne d'un sentiment d'insécurité. Cependant, il n'y a pas d'incidence notable entre l'extinction de l'éclairage et la sécurité des biens et des personnes dans les villes ayant déjà mis en place ce dispositif. D'autant plus que 80% des vols, cambriolages et violences ont lieu de jour.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des études ont démontré que les conducteurs rouleront moins vite sur des routes qui ne sont pas éclairées, diminuant ainsi le nombre d'accidents et leur gravité.



Il serait possible de conserver un cadavre sur un cadavre sur un cadavre.



COMMENT ?

Le dispositif sera mis en place pour une phase expérimentale pendant 6 mois sur l'ensemble de la commune, en tenant compte du confort, des rythmes de vie, de la saisonnalité et des activités spécifiques de notre Ville.



ÉTÉ
Du 1^{er} juin au 30 septembre
Extinction de 2h30 à 5h30.
Afin de s'adapter aux activités de l'été, l'extinction est retardée à 2h30.

À Mauguio, les horaires d'été ne concernent que le secteur du centre-ville et les boulevards de ceinture.

HIVER
Du 1^{er} octobre au 31 mai
Extinction de 1h30 à 5h30.

UNE DÉMARCHE ADAPTÉE, ACCOMPAGNÉE ET SOUS SURVEILLANCE

Durant l'expérimentation l'extinction, l'éclairage sera maintenu sur les zones accidentogènes identifiées (graves, entrées de ville, en-bas du Parc). Des dispositifs clignotants seront également mis en place afin de prévenir de la présence d'obstacles sur les voies principales.

Par ailleurs, face aux spécificités de chaque territoire, les indicateurs de sécurité civile et routière, en lien avec la Gendarmerie, feront l'objet d'un bilan pour évaluer la phase de bilan.

CALENDRIER

JUN à SEPTEMBRE Réalisation des travaux	SEPTEMBRE Réunion d'informations et d'échanges	13 OCTOBRE Début de l'expérimentation (6 mois)	AVRIL 2019 Bilan et décision de poursuivre ou non l'extinction
---	--	--	--

Faites nous part de vos impressions et remarques par mail à : extinctioneclairagepublic@mauguio-carnon.com



Vie des associations

DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX AVEC LA MJC !



Depuis 2012, la MJC de Mauguio Carnon s'inscrit à l'événement national « Le Jour de la Nuit » et propose des animations pour tous. À l'occasion de cette 10^e édition, des séances PLANÉTARIUM sont organisées pour les écoles primaires de la Ville les 11 et 12 octobre, puis le samedi 13 octobre pour tous les publics, en salle Morastel à Mauguio. Sous le PLANÉTARIUM, un animateur scientifique vous fera découvrir le ciel et ses mystères.

10h - 11h30 : « Le Petit Déj Scientifique »
14h30 - 16h : « Goûter Scientifique » (covoiturage et transport minibus pour les familles de Carnon)
16h - 17h : « Planète Ados » (12-17 ans)
-> Tarif : 1 € /ado-adulte, gratuit pour les moins de 12 ans.

Renseignements et inscriptions :
MJC de Mauguio, 527 avenue du 8 mai 1945, 04 67 29 34 99.
MJC annexe de Carnon, Place des Cistes, 04 67 68 25 51.
www.mjmauguio-carnon.fr

À 20h30 : balade sous les étoiles au départ du centre de Mauguio. Un itinéraire ville et campagne, sans pollution lumineuse, avec animations et surprises concoctées par la MJC !
-> GRATUIT. Tout public, à partir de 6 ans
Lieu de rendez-vous et parcours seront communiqués après inscription.

« Le Jour de la Nuit » est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Plus de 600 animations sont organisées en France ce jour-là !

L'actu

ENVIRONNEMENT LA VILLE EN MOUVEMENT !

Notre municipalité défend et poursuit son engagement pour l'environnement en mettant en place, dans tous les domaines, des actions nécessaires à l'urgence écologique qui contribuent à la qualité de notre cadre de vie. Mobilité douce, sensibilisation des publics, économie d'énergie, lutte contre la pollution, gestion des espaces verts, alternative aux pesticides, soutien des associations, Mauguio Carnon avance et le changement culturel s'opère pour une ville durable et responsable. VOICI LES ACTIONS MISES EN PLACE À LAUOTOME.



1 EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : EXPÉRIMENTATION

À partir du 13 octobre, les candélabres seront éteints de 1h30 à 5h30 du matin. Une démarche adaptée qui prendra compte de la saisonnalité, du confort, des rythmes de vie et des activités spécifiques de la Ville. En effet, l'éclairage sera maintenu autour du port ainsi qu'à proximité des principales entrées de ville.

L'IDEE ?
Adopter un éclairage raisonné, plus responsable, plus économe et permettre de rétablir pendant quelques heures, un réel environnement nocturne bénéfique à la santé publique et nécessaire à la préservation de l'environnement.

MAIS POUR QUOI FAIRE ?
La lumière artificielle nocturne perturbe le métabolisme des humains, mais également l'impact sur la flore et la faune nocturne. Rétablir un espace de nuit est nécessaire à l'équilibre naturel. En pratiquant l'extinction de l'éclairage aux heures où il n'est pas indispensable, nous obtiendrons plusieurs bénéfices : la protection de la faune nocturne, la préservation de la flore, un impact positif pour la santé et des économies d'énergie.

Après 6 mois d'expérimentation, nous ferons un bilan qui permettra de prendre la décision de continuer ou non l'extinction... à suivre !



13 OCTOBRE MAUGUIO (Re)découvrons la nuit !

LE JOUR de la NUIT

Renseignements www.mauguio-carnon.com



L'extinction de nuit – *Le Pradal*

Les Chiffres

- Commune Rurale
- 332 habitants
- Mise en place depuis 2019
- Extinction totale
- 23h00 – 6h00 en hiver
- 00h00 – 6h00 en été
- Economies réalisées : 1 500 €/an



- Economies sont utilisées pour financer la rénovation du parc éclairage public
- Satisfaction des usagers

Une pratique courante – Quelques exemples

Cazouls les Béziers
4 925 habitants

Environnement

Cazouls-les-Béziers éteint ses lampadaires la nuit pour faire des économies

Lundi 2 janvier 2017 à 17:17 - Par Gaëlle Schüller, France Bleu Hérault

Cazouls-lès-Béziers, France



Depuis le 1er janvier, Cazouls-les-Béziers (Hérault) éteint ses lampadaires entre 1h et 5h du matin dans toutes les zones pavillonnaires qui couvrent les deux tiers du village. Seul le centre, dont les trottoirs ne sont pas tous sécurisés, continuera de briller du soir au matin.

Murviel les Montpellier
1 900 habitants



MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER SE LANCE DANS L'EXTINCTION LUMINEUSE



QUELQUES CHIFFRES

En France, 10 millions de points lumineux.
+ 94 % en 20 ans pour le seul éclairage public !
40 % de la facture d'électricité des communes



CHANGÉONS NOTRE REGARD SUR LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE, ET NE LA LAISSONS PLUS ALLUMÉE COMME ON LAISSERAIT UN ROBINET OUVERT INUTILITÉMENT !

La réduction de la dette de l'éclairage nécessite de compiler un ensemble de mesures déjà mises en place par les services de la Métropole : suppression des éclairages vétustes comme les carolins à bascule et remplacement par des dispositifs efficaces, le passage à la lumière à basse consommation (LED) et d'horloges astronomiques, diminution de l'intensité de l'éclairage (déjà 30 à 40 % d'économies).



Il est grand temps de rallumer les étoiles

À PARTIR DU 15 MARS



Après concertation auprès des acteurs de notre commune et de la population, l'éclairage public sera éteint de 1h à 6h du matin durant une phase d'expérimentation de 5 mois.

Mairie d'Aniane - www.ville-aniane.com

Aniane
3 004 habitants

Murles
294 habitants

Clapiers
5 478 habitants

Sérignan
7 146 habitants

SERIGNAN - Extension de la zone d'extinction de l'éclairage public à partir du 14 février

La ville de SERIGNAN Publié le 15 février 2019 à 16:58

ÉCLAIRER MIEUX ÉCLAIRER JUSTE



Prades-le-Lez
5 049 habitants

Mauguio-Carnon
17 099 habitants



Vendres
2 766 habitants

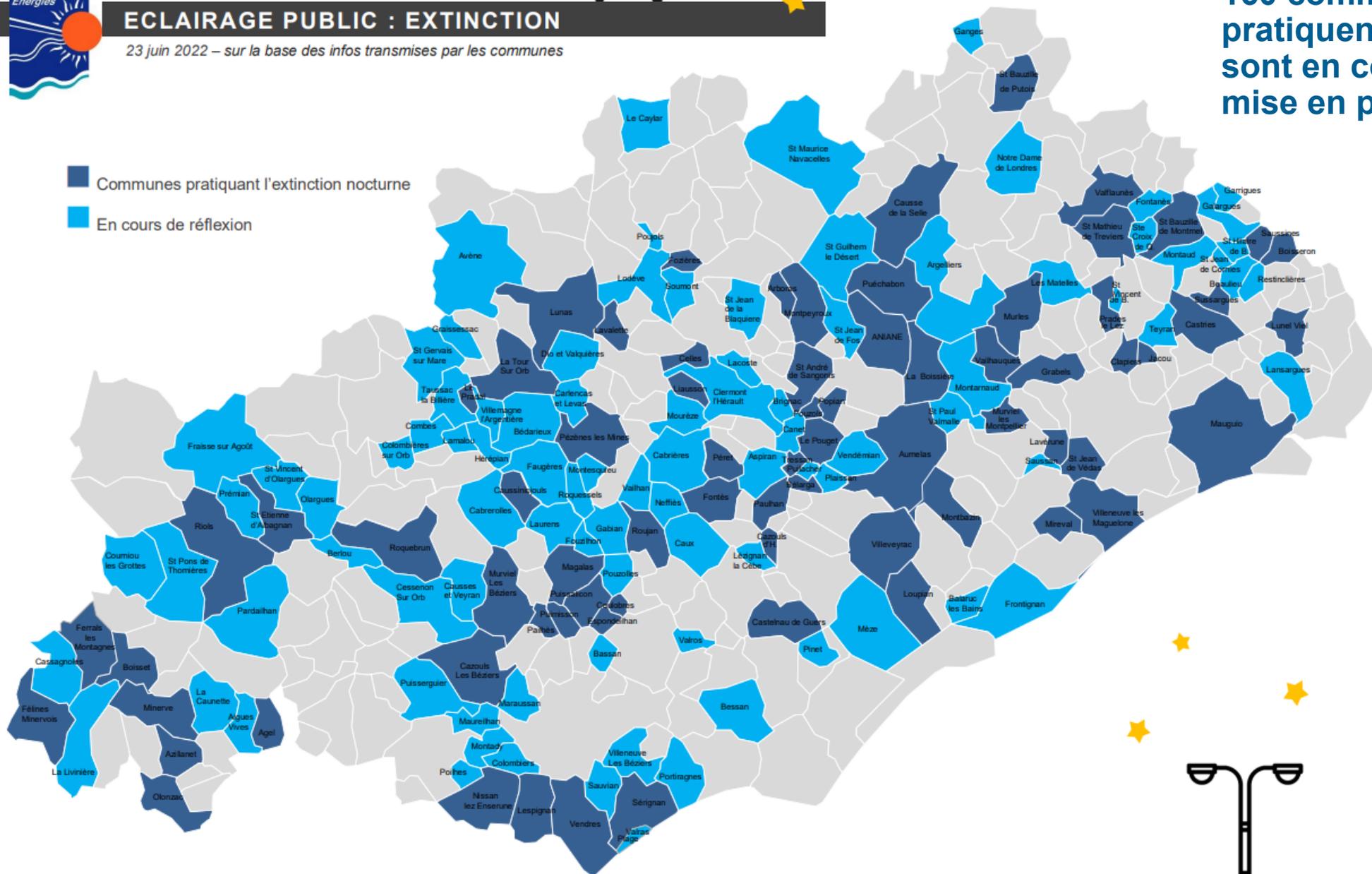




En juin 2022:

**160 communes référencées
pratiquent l'extinction de nuit ou
sont en cours de réflexion pour la
mise en place.**

- Communes pratiquant l'extinction nocturne
- En cours de réflexion

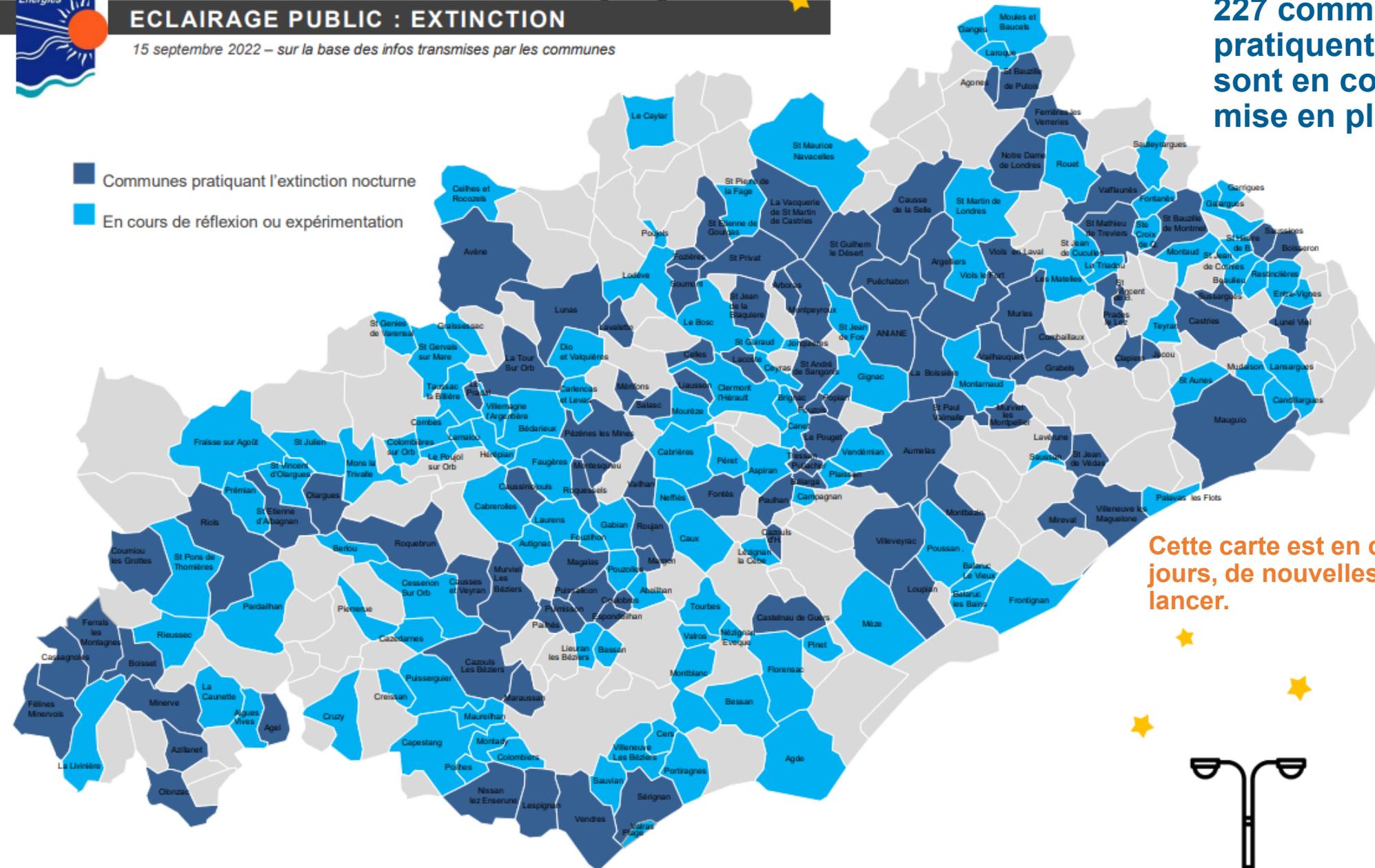




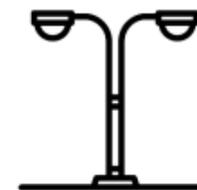
En septembre 2022:

**227 communes référencées
pratiquent l'extinction de nuit ou
sont en cours de réflexion pour la
mise en place.**

- Communes pratiquant l'extinction nocturne
- En cours de réflexion ou expérimentation



Cette carte est en constante évolution. Tous les jours, de nouvelles communes décident de se lancer.



Les étapes de la mise en place

Phase communication

Phase d'expérimentation
en lien avec les usagers

Pérennisation de
la démarche

Sensibilisation des usagers
(Réunion publique, communication...)

Analyse technique et financière de la Municipalité
(choix des plages horaires, lieux, estimation des coûts des installations techniques)

Pose de la **signalisation** et des équipements nécessaires

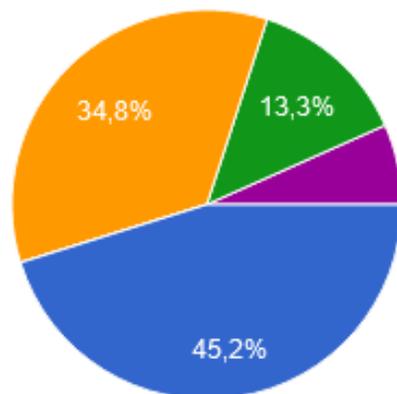
Bilan et prise en compte des retours usagers
> Adaptations si nécessaire

La phase d'expérimentation menée par la commune permet de trouver les bonnes solutions en matière d'extinction de l'éclairage public **en collaboration avec la population.**

Enquête Septembre 2022

Avez vous mis en place l'extinction de l'éclairage public dans votre commune?

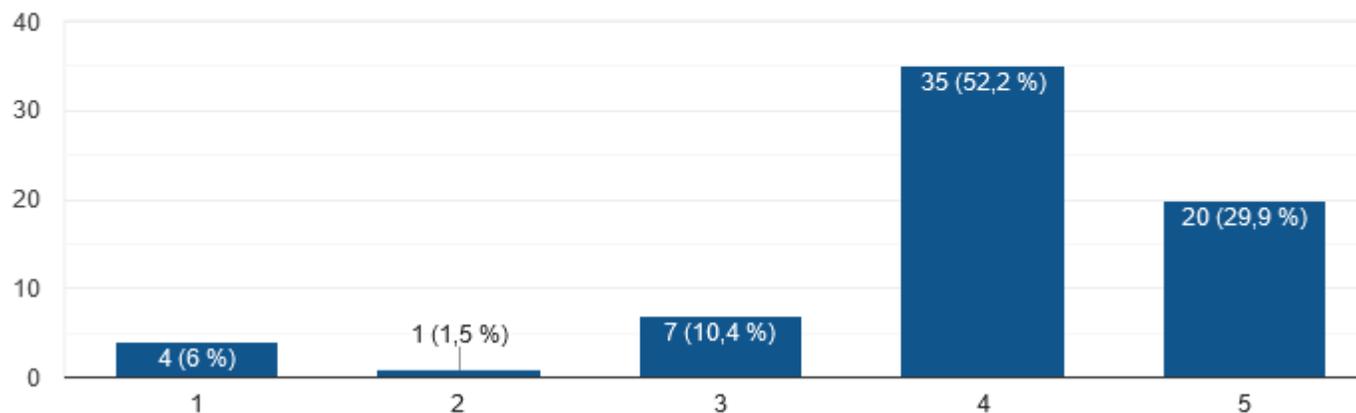
135 réponses



- **45% OUI** – Cela se passe très bien, nous pérennisons la démarche.
- **35% Nous sommes en phase de réflexion/de mise en place.**
- **13% NON** – Mais nous souhaitons être contacté pour un accompagnement.
- **6% NON** – Nous ne sommes pas intéressés.
- **0% OUI** – Mais ce n'est pas une réussite, nous allons rétablir l'éclairage toute la nuit.

Si vous pratiquez l'extinction : Sur une échelle de 1 à 5, les usagers de votre commune sont-ils satisfaits de la mise en place de l'extinction

67 réponses



La transition énergétique est un impératif et un gisement d'économies pour nos communes. La lutte contre la pollution lumineuse et pour la reconquête du ciel nocturne est à la fois une opportunité d'économies d'énergie et d'argent public. C'est une nécessité pour la protection de la biodiversité nocturne et de notre cadre de vie...

Pour tout renseignement, veuillez contacter :



**>> Cassandre Rigaud, Service Maîtrise de l'énergie
04 67 09 01 03 - c.rigaud@herault-energies.fr**

**>> Kevin Respaud, Service Maîtrise de l'énergie
04 67 09 70 37- k.respaud@herault-energies.fr**